

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

JB/MG



2008

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2008**

Après avoir procédé à la désignation de Madame Sylviane NOEL, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à la Mairie de THYEZ, a, à l'unanimité (moins une abstention en ce qui concerne la question n° 12) :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 6 mai 2008.
- **COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »**
- 1° - Fixé la liste des missions complémentaires déléguées par le Comité syndical à Monsieur le Président, pour toute la durée de son mandat (Délibération n° 2008-59).
- 2° - Désigné Madame Sylviane NOEL, Vice-Présidente, afin de siéger en qualité de déléguée locale, représentant les Elus de notre syndicat, au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (Délibération n° 2008-60).
- 3° - Attribué une indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier Principal de CLUSES, comptable de notre syndicat (Délibération n° 2008-61).
- 4° - Approuvé la Décision Modificative n°2, sur le budget principal, portant ouverture de crédits complémentaires sur l'exercice 2008, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement (Délibération n° 2008-62).
- 5° - Pris acte du rapport de gestion de la Société d'Equipement du Département de la HAUTE-SAVOIE, portant sur l'exercice 2007, présenté par Monsieur Jean-Pierre BLANCHET, Vice-Président, représentant notre syndicat au Conseil d'Administration de cette société (Délibération n° 2008-63).
- **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**
- 6° - Transformé un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, créé au service traitement des déchets, en emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet, afin de permettre la nomination d'un agent recruté en vue d'exercer les fonctions d'ambassadeur du tri (Délibération n° 2008-64).
- 7° - Désigné les cinq représentants de notre syndicat à la Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'usine de traitement des déchets de MARIGNIER, à savoir : Messieurs René POUCHOT et Loïc HERVE, Vice-Présidents, Madame Christine CHAFFARD, Déléguée syndicale titulaire, Monsieur le Directeur Général des Services du syndicat et Monsieur le Directeur de l'usine de traitement des déchets de MARIGNIER (Délibération n° 2008-65).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »**

8° - Décidé la création, à compter du 1^{er} novembre 2008, d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps complet, au service de l'assainissement non collectif, afin de permettre la promotion d'un fonctionnaire de notre syndicat (Délibération n° 2008-66).

9° - Accepté l'adhésion de la commune du REPOSOIR à la compétence « Assainissement non collectif », exercée par notre syndicat, étant précisé que ce transfert de compétence prend effet au 1^{er} juillet 2008 (Délibération n° 2008-67).

10° - Fixé les modalités de facturation et de reversement de la redevance d'assainissement non collectif perçue, pour le compte de notre syndicat, par la commune du REPOSOIR et approuvé le contenu de la convention correspondante, à intervenir entre cette commune et notre syndicat (Délibération n° 2008-68).

➤ **COMPETENCE « TRANSPORTS SCOLAIRES »**

11° - Décidé la création, à compter du 1^{er} novembre 2008, d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, au service des transports scolaires, afin d'en améliorer les conditions de fonctionnement (Délibération n° 2008-69).

➤ **COMPETENCE « ACTIONS SOCIALES »**

12° - Décidé de confier le portage de notre chantier d'insertion à l'association ALVEOLE à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, à compter du 15 octobre 2008 et mandaté Monsieur le Président afin de négocier les termes définitifs de la convention correspondante, à intervenir entre notre syndicat et cette association, étant précisé qu'une subvention de fonctionnement de 20 000 euros a été accordée à l'association ALVEOLE pour le démarrage du chantier (Délibération n° 2008-70).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

La séance du Comité syndical s'est poursuivie par une réunion de travail, non publique, au cours de laquelle Monsieur Jean-Claude LEGER, Vice-Président, a fait une communication sur l'état d'avancement des réflexions et démarches qu'il a engagées, dans le cadre de sa délégation de fonctions, portant sur l'évolution de l'intercommunalité sur le territoire de notre syndicat. Un large débat s'en est suivi, permettant à chacun des délégués présents de faire part de ses remarques, questions et observations par rapport à ce projet.

Fait à THYEZ, le 15 octobre 2008

Le Président,

Signé : Raymond MUDRY.